

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le sept juin, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Saint Théodorit au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023

Date d'affichage : le 1^{er} juin 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 36

Votants : 36 + 8 = 44

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM. CLEMENT Richard, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, Mme SEGURA Delphine, MM. EGRAZ Gilbert, IAQUINTA Antoine, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, M. WEITZ Bruno, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, M. SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie.

Procurations :

Mme MASOT Alexandra à Mme GIBERGUES Laetitia,
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie
M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel
Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine
M. OLIVIERI Bruno à Mme Marie Andrée DRACS
M. BERTO Stéphan à Mme ROUX Florence
Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés : Mme MOURET Aube, MM. DAUTHEVILLE Jacques, LAGARDE Jean-Louis, BARON Jérôme, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Absents : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, SIPEIRE Jacky, Mme BARON Réjane, MM. FERRAULT Claude, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, MONEL José.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h02

Délibération n°066/2023 : Approbation de l'Avenant Contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées / Méditerranée de la commune de Quissac

Cyril MOH rappelle qu'en 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines. Celles-ci jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie, et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, elles doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles, dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Il indique que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont ainsi été conclus entre 2018 et 2021, dont celui de la commune de Quissac signé le 13 mars 2020 (aux côtés de celui de St Hippolyte du Fort sur le territoire de la CCPC).

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) et Contrat Bourgs-Centres Occitanie (BCO), la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028, visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive, et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, qui est le fondement des politiques publiques régionales. Celui-ci repose sur trois piliers :

⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale

et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;

⇒ Le rééquilibrage territorial ;

⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Il ajoute qu'en cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale. Celle-ci a vocation à traduire, au niveau de chaque territoire de projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centre est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

La commune de Quissac a décidé de renouveler son engagement dans cette démarche. Dans ce cadre, un « Avenant Contrat Bourg Centre Occitanie » (joint en annexe) a été rédigé afin d'organiser la poursuite de la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la commune de Quissac, la communauté de communes du Piémont Cévenol et le PETR Causses et Cévennes.

Il annonce que cet avenant a pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Quissac, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Ainsi, la stratégie de développement et de valorisation de la commune de Quissac s'articulera pour les prochaines années autour de trois axes principaux :

- Confirmer et développer la fonction de centralité de la commune ;
- Préserver et améliorer son cadre de vie ;
- Rénover et valoriser son patrimoine.

Il précise également que la stratégie et le plan d'actions détaillés dans l'avenant, s'inscrivent parfaitement dans les 4 axes de développement du projet de territoire de la communauté de communes, et sont à la croisée de projets portés par l'intercommunalité.

De plus, il s'inscrit en cohérence dans le Contrat Territorial Occitanie « Causse Cévennes – Piémont », dont il est un sous-ensemble. Le Contrat Territorial Occitanie « Causse Cévennes – Piémont » a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 5 avril 2023. L'avenant a par ailleurs également vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2019 approuvant les contrats bourgs centres des communes de Quissac et St Hippolyte du Fort ;
Considérant le Contrat Territorial Régional, ;
Considérant le soutien de la Région notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées Méditerranée »,
Considérant que la commune de Quissac souhaite renouveler son engagement dans le cadre d'un « Avenant Contrat Bourg Centre Occitanie » afin d'organiser la poursuite de la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la commune de Quissac, la communauté de communes du Piémont Cévenol et le PETR Causse et Cévennes,
Considérant le projet d'avenant
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver l'Avenant Contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées / Méditerranée de la commune de Quissac tel qu'annexé ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Quissac

Communauté de communes du Piémont Cévenol

Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Causses et Cévennes

Département du Gard

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Requalification du quartier historique de Vièle réalisé dans le cadre du 1^{er} contrat Bourg-Centre Occitanie



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_066_70

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente

Le PETR Causses et Cévennes, représenté par Sylvie PAVLISTA, sa Présidente,

La Communauté de Communes du Piémont Cévenol, représentée par Fabien CRUVEILLER, son Président

La Commune de Quissac, représentée par Serge CATHALA, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20et N°CP/2017-MAI/11.11de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Quissac, signé le 13 mars 2020,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de Causses et Cévennes – Piémont (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la délibération en date du XX/XX/XXXX de la Commune de Quissac, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028

Vu la délibération du PETR Causses et Cévennes en date du XX/XX/XX approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XX/XX/XX, approuvant l'Avenant au Contrat Bourg-Centre de Quissac pour la période 2022-2028

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers:

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, signé le 13 mars 2020 (cf. bilan en annexe 1) :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de : Quissac, Saint-Hippolyte-du-Fort et Sauve
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Gard, la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, le PETR Causses et Cévennes et la Commune de Quissac.

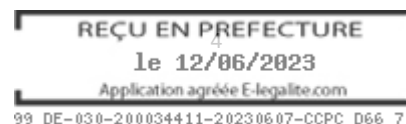
Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Quissac, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie « Causses Cévennes – Piémont » dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Il a par ailleurs également vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.



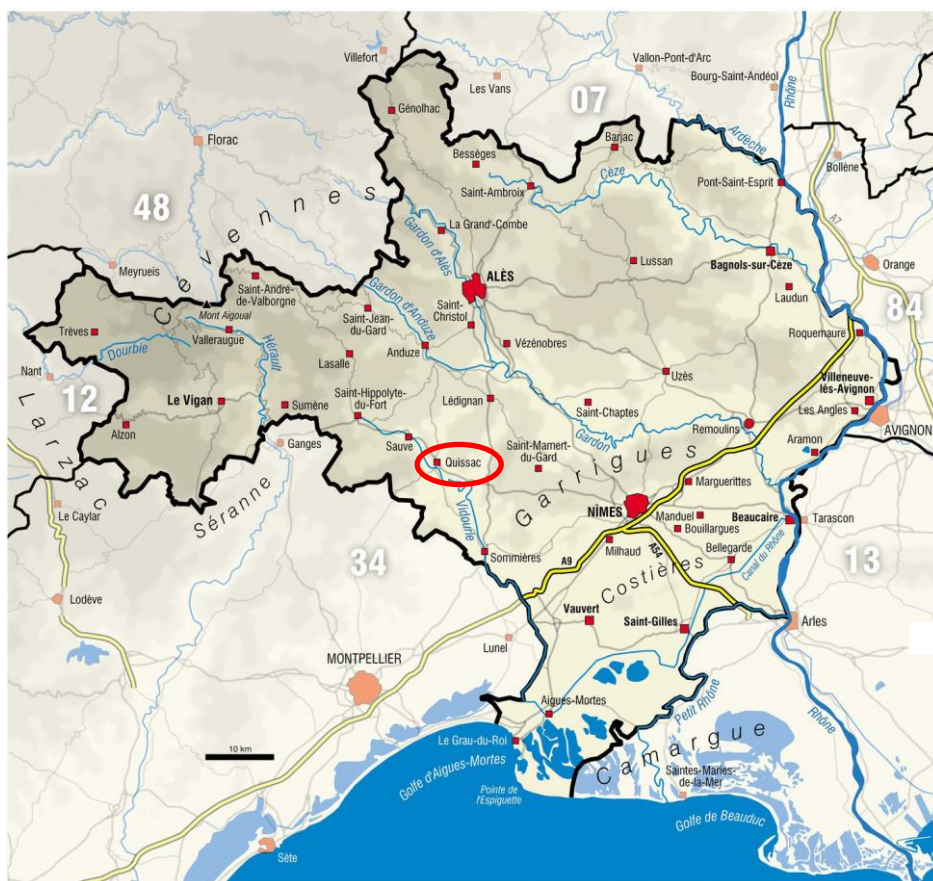
Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation de la Commune et de son territoire

Quissac se situe au carrefour entre Nîmes, Montpellier, Alès et Le Vigan et a toujours eu un rôle de centralité, conforté aujourd'hui encore par sa position de chef-lieu d'un canton de 44 communes et de siège de la Communauté de communes du Piémont Cévenol (34 communes).

Géographiquement, Quissac se situe au cœur du Piémont cévenol et constitue l'une de ses 4 principales polarités avec Saint Hippolyte du Fort, Sauve et Lédignan. La démarche de ScoT sur ce territoire a été initiée en juin 2019 et est en cours (diagnostic réalisé et projet d'aménagement stratégique prochainement débattu en conseil communautaire). Si le projet n'est pas abouti, la démarche d'étude et le partage des réflexions des acteurs du territoire ont tout de même déjà identifié Quissac comme polarité structurante avec Saint Hippolyte du Fort et sera le support d'un développement démographique et accueillera un niveau de services et d'équipements correspondant à sa fonction structurante.

Quissac compte **3 366 habitants sur une superficie de 23,32 km² soit une densité de 144 habitants/km²**. Elle enregistre une croissance démographique record. Le taux d'évolution de la population a été de + 4.63% sur la période 2014-2020, en raison du solde migratoire tandis que le solde naturel demeure négatif. Il a tendance, à s'équilibrer, en raison de l'apport de jeunes ménages fondant une famille sur place.



Une cité d'origine médiévale ayant conforté sa position de bourg-centre au fil du temps

L'existence de Quissac est liée à son cours d'eau, le Vidourle. Fleuve méditerranéen, il impressionne souvent peu les nouveaux arrivants avant que ceux-ci n'aient vu les célèbres vidourlades et aient appris à le redouter. Durant la préhistoire, les chasseurs Troglodytes ont abandonné les portes du

massif du Coutach pour s'établir sur les bords du Vidourle avant que les Romains, colonisant le Languedoc, ne donnent son nom à Quissac, littéralement « le domaine de Quintius » (*Quintiacum = Quintius + acum*).

La fondation du village remonte cependant au Moyen Âge, comme en témoigne le quartier de Vièle et l'église St-Faustin et St-Jovite (VIIe et XIIIe siècle). Avec ses ruelles étroites et ses maisons en pierre, le vieux quartier a gardé son authenticité.

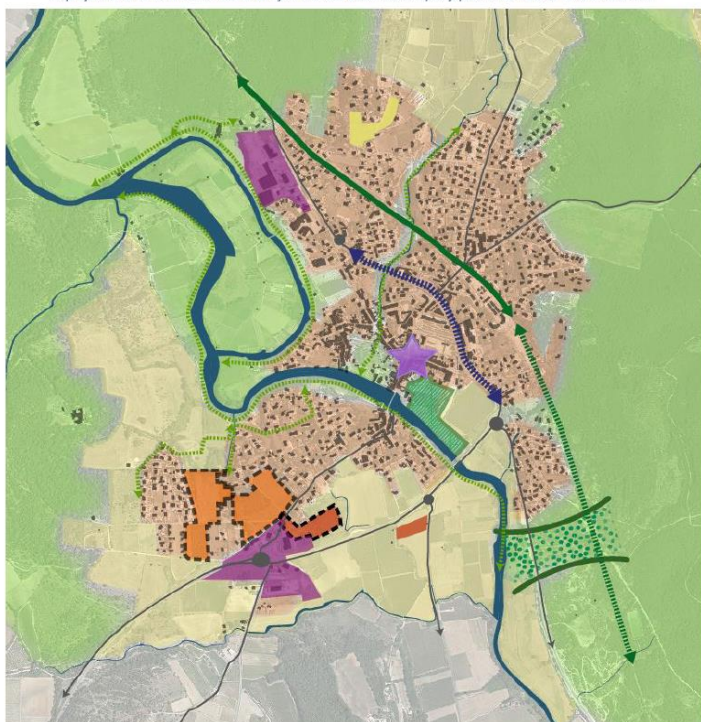
Le village composé de trois bourgs de part et d'autre du Vidourle se maille autour des rues du « Camp Neuf », et « Chemin neuf », prenant peu à peu son allure actuelle.

Le XIXe siècle, avec l'arrivée du chemin de fer, voit Quissac prospérer. On y trouve une industrie textile avec les traditionnelles magnaneries (le bourg devient un centre de fabrication de chapeaux et de bas de soie jusqu'au XXe siècle), des tanneries sur le Vidourle (encore visibles), la culture de la vigne, mais également le commerce de bestiaux.

La morphologie urbaine de Quissac s'est donc construite au fil de son histoire de l'époque médiévale à nos jours. D'une densité fonctionnelle permettant de disposer de lieux d'habitation et marchand dans un périmètre restreint (Moyen-Age au XIXe siècle), vers une urbanisation mitée au XXe siècle avec l'essor de la voiture et du pavillon individuel, pour revenir aujourd'hui à une politique urbaine qui tend à retrouver de l'équilibre dans l'urbanisme.

Quissac est en quête de reconstruction de la ville sur elle-même (mobilisation de friches ou comblement de dents creuses), de réaménagement de son centre-ville pour lui redonner une attractivité commerciale et de service, de densification des espaces bâtis du XXe siècle et enfin de restructuration de ces espaces à vocation économique.

Le projet sur la zone urbaine - Carte de synthèse des orientations spécifiques à l'échelle de la zone urbaine



OS1 : Transport et déplacements

- Créer un boulevard urbain sur la RD 999
- Favoriser les cheminements piétons dans la zone urbaine :
 - Prolonger la voie verte en direction de Liouc
 - Créer des parcours piétonniers le long de la trame verte et bleue en s'appuyant sur le sentier existant le long du Vidourle

OS2 : Projets urbains

- Implanter un équipement d'intérêt général et/ou d'intérêt collectif
- Programmer des zones mixtes alliant habitat et équipements nouveaux en adéquation avec la croissance démographique

OS3 : Développement économique

- Renforcer l'attractivité des zones d'activités existantes par une requalification paysagère
- Favoriser le maintien des commerces et des services de proximité dans le centre-ville

OS4 : Habitat

- Favoriser le réinvestissement urbain
- Mettre en place une politique de l'habitat, phasée dans le temps, en fonction de la dynamique démographique (diversification et densification des logements) :
- Programmer des espaces pour l'urbanisation sous la forme d'opérations d'aménagement d'ensemble (tendre vers des densités plus modérées)

OS5 : Tourisme et loisirs

- Favoriser le développement touristique : mettre en place une zone d'intérêt intercommunale pour l'accueil d'activités de loisirs et d'hébergement de plein-air
- Valoriser les espaces verts existants et créer un espace vert paysagé
- Créer une coupure verte
- Espace de nature ordinaire

Une ville active dotée de très nombreux services

Quissac dispose d'une école maternelle (128 enfants) et d'une école élémentaire (274 élèves) dont la gestion est assurée par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique du Coutach représentant 6 communes (Sardan, Orthoux-Sérignac, Liouc, Gailhan, Bragassargues et Quissac) (*Données SIRP nov 2022*). Ces effectifs sont en augmentation et une nouvelle classe a été ouverte à

l'école élémentaire. L'école primaire compte 11 classes dont 1 classe ULIS et 5 classes en maternelle. Depuis, 2021, les élèves de l'école maternelle sont dans un nouveau bâtiment, No Watt, à côté de l'école primaire.

Un collège de 445 élèves, en 2021, est présent sur la commune avec ses équipements sportifs (Terrain de basket et handball, piste d'athlétisme ainsi qu'un gymnase avec mur d'escalade) le tout mutualisé avec les associations sportives du territoire. Le collège est labellisé Ecocert niveau 2 carottes et 2ème niveau également pour le label numérique.

La petite enfance n'est pas oubliée avec une crèche intercommunale accueillant, en 2021 jusqu'à 87 enfants (42 agréments).

Pour les personnes âgées, la commune disposera, en 2023, d'un nouvel Ehpad « Devillas », qui proposera 54 lits dont 14 dans une unité Alzheimer, soit 27 lits supplémentaires par rapport à l'ancienne maison de retraite. L'Ehpad sera situé dans le nouveau quartier Bel Air, qui est en plein développement, c'est dans ce même quartier que nous retrouvons la crèche intercommunale. Ce nouvel Ehpad a une direction commune avec l'Ehpad de Corconne et propose une capacité d'accueil de 90 lits pour notre territoire.

La vie associative est très riche avec une soixantaine d'associations. L'offre sportive y est très complète : Judo, athlétisme, yoga, escalade, Quissac dispose de 2 salles multisports dont une, intercommunale, équipée d'un grand mur d'escalade, mais aussi d'une piscine intercommunale réhabilitée en piscine norvégienne (ouverture mai 2023), un stade pelousé, plateau multisport, une association de trailer (le trail du Coutach est une épreuve reconnue au niveau régional et une manifestation sportive d'envergure). La ville dispose également d'une salle de fitness privée qui dispense des cours de danse, de boxe, de lindy hop mais également de yoga.

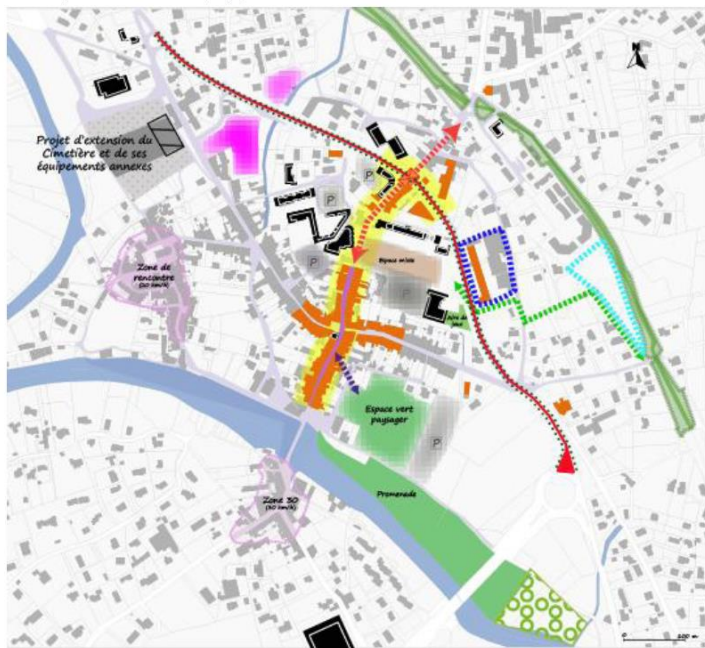
D'autres associations sont liées au bien-être, à la protection de l'environnement ou à la solidarité (Croix-Rouge, Restos du Cœur, ADMR, le Téléthon, dont Quissac a été ville-phare en 2017).

La commune dispose également d'associations ou d'organismes favorisant l'accès à l'art et à la culture (associations de théâtre, peinture, bibliothèque très dynamique qui s'appuie sur le réseau de médiathèques de la communauté de Communes, du salon du livre ...).

Le calendrier de programmation culturelle, avec la communauté de communes, est très riche (musique, spectacle de rue, cinéma). Quissac a la chance de posséder un foyer communal d'une grande capacité (600 personnes) équipé de loges et d'une cuisine permettant d'accueillir diverses manifestations et mariages, « l'espace Désiré Rousset ».

Les manifestations locales sont nombreuses : certaines sont liées à des « traditions » locales comme les fêtes taurines de type abrivado ou gaze (la gaze du 15 août, lors de laquelle les manadiers font passer les animaux à travers le Vidourle, attire de nombreux visiteurs). Quissac compte 4 comités des fêtes, et a un été animé par des férias, car ce type de festivités fédérait traditionnellement la jeunesse locale.

La municipalité a souhaité développer l'offre culturelle en période hivernale en créant les « Escapades du vendredi », soirées culturelles (repas-concert) les premiers vendredis de chaque mois, qui connaissent un grand succès (450 personnes en moyenne par repas).



Déplacements :

- Zone de rencontre (limitée à 20km/h)
- Zone 30 (limitée à 30km/h)
- Boulevard urbain à aménager
- Voie verte à aménager (liaison CV/quartier Est)
- Création de la voie verte
- Liaisons inter-équipements à valoriser
- Liaison entre le centre-ville et le quartier de la Gare à requalifier

Aménagements urbains :

- Espace de loisirs à créer
- Commerces et services à revitaliser et/ou à conforter
- Équipements à desservir
- Places à mettre en valeur
- Secteur à densifier
- Pépinière d'entreprises en lien avec le milieu socio-culturel
- Maison de retraite
- Passage piéton ouvrant le centre-ville sur les jardins partagés et les berges du Vidourle à créer à long terme
- Jardins potagers
- Linéaire commercial

Une activité économique en croissance reposant sur le commerce et les services

Quissac a une longue tradition commerciale qui s’est adaptée aux époques et perdure encore aujourd’hui, comme en témoigne la parapharmacie Chabrol, implantée en plein cœur du village et ayant acquis une renommée régionale en raison de l’excellence de son rapport qualité-prix.

Quissac est également le centre d’un bassin de vie pour les 11 communes environnantes, de tailles très diverses mais le plus souvent très rurales, s’étendant sur les anciens cantons de Sauve et Quissac. (Représentant 8 547 habitants)

Les activités économiques s’y sont toujours implantées et ont tendance à s’y concentrer de plus en plus. Quissac compte de très nombreuses entreprises de services relevant du domaine artisanal, de la vente et du commerce, du paramédical et du médical.

Plus d’une soixantaine de professionnels de santé sont présents sur la commune : médecins, dentistes et professions libérales, sont présents sur la commune ainsi qu’une clinique privée neuropsychiatrique. Depuis l’automne 2022, les personnels de santé ce sont regroupés en collectif. L’Association COUTACH SANTE a pour but de rassembler les professionnels de santé d’un territoire afin d’améliorer l’accès aux soins et le suivi des patients sur ce même territoire, sous couvert de l’ARS et de la CPAM, et en créant des partenariats avec les collectivités locales et territoriales. Elle a pour but de travailler avec tous les acteurs médico-sociaux du territoire. Il a été créé également dans l’ancienne friche Eminence un pôle santé bien être, où l’on retrouve des praticiens utilisant des méthodes douces (micro-kiné, ostéopathes, diététicienne).

Le territoire communal recense très peu d’agriculteurs mais dispose d’une cave coopérative. La viticulture est de toute façon importante sur les territoires alentours. La commune s’engage pour une agriculture locale de qualité en participant au Plan Alimentaire Territorial (PAT) intercommunal et en finançant l’agrandissement de la Maison du Terroir.

Les rues principales du centre-ville sont marquées par la présence de nombreux commerces traditionnels, et les travaux récents de réaménagement ont permis de maintenir cette vitalité commerciale.

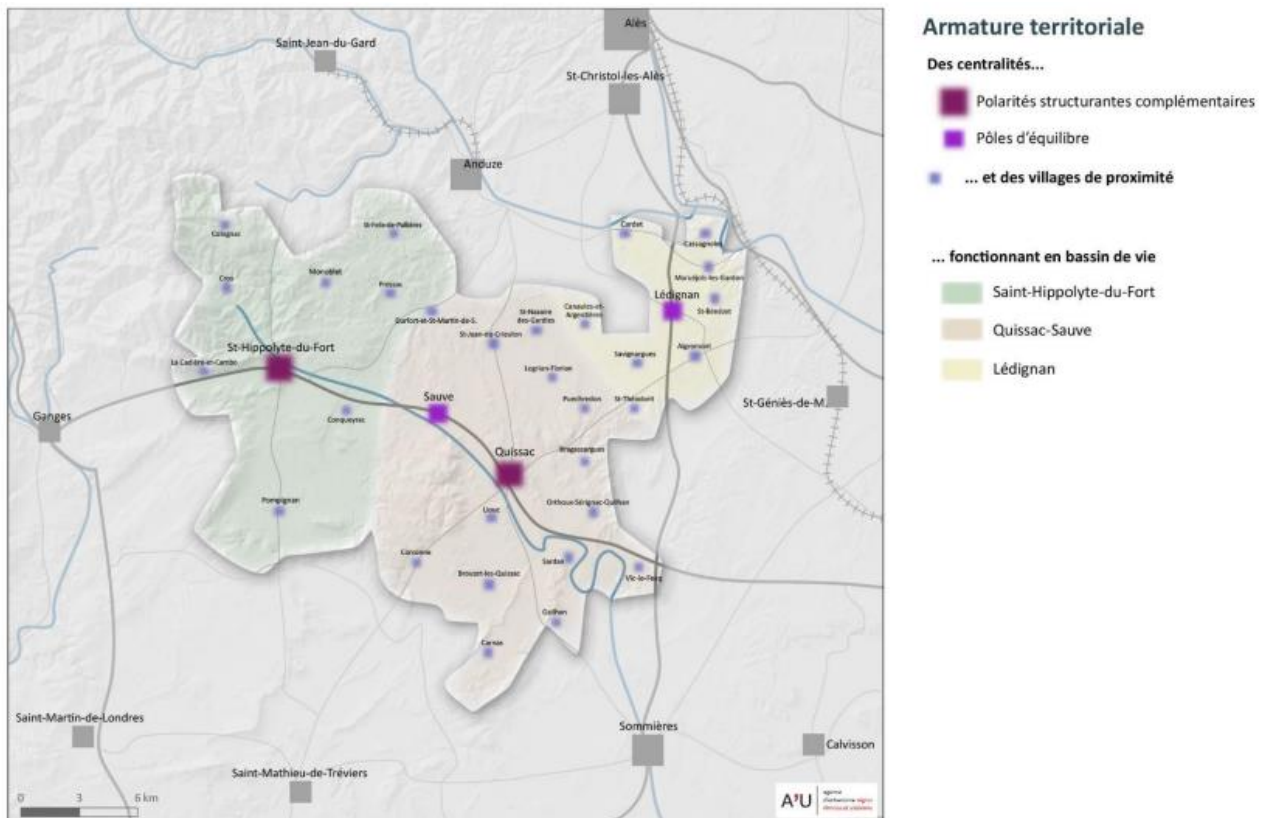
Comme partout ailleurs, au fil des années, Quissac a perdu certains commerces de proximité au profit de 2 moyennes surfaces (Lidl et Intermarché). La municipalité, au travers son projet urbain, veille au maintien des équilibres entre commerce de centre-ville et moyennes surfaces en périphérie.

Le marché du mercredi matin est une institution, un vrai lieu de rencontre, il prend vie sur le champ de foire et le long de la rue du 11 novembre ; durant l'été ce sont plus de 100 commerçants ambulants qui exposent sur les différents étals.

Le quartier de la gare, rénové, crée un nouveau pôle d'attraction important, avec l'implantation d'un pôle médical et paramédical, d'une pharmacie, de la gendarmerie, d'une étude notariale auxquels s'ajoutent des constructions nouvelles (ancienne maison du garde barrière). La rénovation de l'ancienne gare a permis l'installation d'un restaurant gastronomique, l'Artysan.

L'activité touristique s'est développée de longue date avec un hôtel**, mais surtout des résidences de location saisonnière et de très nombreux gîtes. La situation géographique idéale entre mer et montagne permet aux visiteurs de réaliser de nombreuses excursions tout en bénéficiant d'un cadre de vie typiquement méditerranéen. La présence d'une voie verte qui traverse le village et se prolonge jusqu'à Saint-Hippolyte-du-Fort, en passant par Sauve (village remarquable médiéval) favorise également le développement d'un tourisme de proximité.

Ce dynamisme économique ne doit pas faire oublier la présence d'un taux de chômage important au sein de la population active communale (de l'ordre de 12,5% en baisse de 1,5 points depuis l'ancien diagnostic BCO), phénomène probablement structurel puisqu'il similaire à celui du bassin d'emploi et du département du Gard. (Insee 2018)



Une cité engagée dans la transition énergétique et la mobilité durable

La prise en compte des critères du développement durable dans le cadre du développement de la localité est une priorité pour la commune de Quissac qui s'inscrit pleinement dans les démarches de transition énergétique portées par la communauté de communes du Piémont Cévenol (Plan Climat-Air-Energie Territorial - PCAET). Cet engagement se traduit par des actions en faveur de la mobilité durable et de l'efficacité énergétique.

En ce qui concerne la mobilité, l'automobile reste le mode de mobilité principal mais les moyens de transports alternatifs se développent.

Plusieurs lignes de transports en commun desservent la commune : Ligne de bus Le Vigan/Quissac/Nîmes pour les lycéens et particuliers (trajet à 1.5 euros), ligne de bus Quissac/Montpellier. Par ailleurs, le développement du co-voiturage est à l'étude à l'échelle de la Communauté de communes avec l'identification de deux aires de co-voiturage sur la commune, la facilitation de solutions d'autostop organisé couplé à une politique d'animation afin d'encourager le changement de pratiques.

Le développement des mobilités douces est inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune. L'aménagement de la traversée de la commune et la transformation de la RD999 en un véritable boulevard urbain et le prolongement de la voie verte, de la gare vers la zone d'activité artisanale et industrielle en direction de Liouc permettront la cohabitation des usages : déplacement de transit, déplacement interne, piétons, cycles.

Également, la commune de Quissac a décidé de réaliser des travaux au niveau de l'avenue du Maréchal Juin qui dessert le collège de Coutach par la création d'une piste cyclable et la sécurisation de l'entrée du collège afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des collégiens.

La commune et l'association Envie d'environnement portent également 5 lignes de pédibus (Carapattes), encourageant ainsi les déplacements sécurisés à pied des élèves de maternelle et primaire.

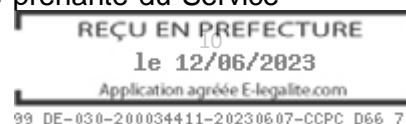
Pour chaque projet de réfection de voirie, l'aménagement de pistes cyclables et/ou piétons sera étudié.

Enfin, la commune, comme l'intercommunalité, s'engagent dans le basculement de leur flotte vers des véhicules plus propres. Les collectivités ont bénéficié de l'écochèque régional pour acquérir un véhicule électrique à la place d'un véhicule thermique.

La politique communale de maîtrise de l'énergie se traduit par un programme d'efficacité énergétique :

- La rénovation de l'éclairage public avec programme pluriannuel de 45 000 euros par an en partenariat avec le SMEG du Gard et une extinction de minuit à 5 heures.
- La rénovation énergétique des bâtiments publics (audits en cours) ainsi que la mobilisation des CEE et enfin un plan de sobriété énergétique. En 2023, une étude sur la possibilité d'installer un système de géothermie sur 8 bâtiments communaux et intercommunaux, à Quissac, va être lancée.

Cette politique est complétée par les actions intercommunales telles que le partenariat avec le guichet Renov'Occitanie CPIE du Gard qui permet aux habitants de trouver un interlocuteur compétent et objectif pour envisager des travaux de rénovation, et de profiter d'animations et de réunions de sensibilisation. La communauté de communes est aussi partie prenante du Service



Local d'Intervention pour la maîtrise de l'Energie (SLIME) qui a été mis en place par le Département du Gard, avec l'objectif de prévenir et de diminuer la précarité énergétique sur le territoire. La commune est pleinement engagée aux côtés de l'intercommunalité pour atteindre cet objectif.

D'autres actions intercommunales ont été déclinées sur la commune : aire de compostage partagée pour la gestion des biodéchets, gestion locale des déchets verts, renforcement du geste de tri (projet de programme de prévention des déchets adopté).

Avec le soutien de l'intercommunalité, la commune agit pour faciliter l'émergence de projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire ainsi que pour le maintien de la biodiversité et la protection de la ressource en eau. L'aménagement des espaces verts est adapté aux contraintes climatiques afin de limiter la consommation en eau.

ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Développement démographique et situation géographique			
<ul style="list-style-type: none"> - Solde migratoire positif ; - Hausse du nombre d'habitants - Historique de bourg centre (chef-lieu de canton) et de position de carrefour - Complémentarités avec les communes de Sauve et Saint-Hippolyte-du-Fort 	<p>Vieillessement de la population ; Fort taux de personnes isolées</p>	<p>Situation géographique ; Engagement en faveur de la revitalisation du centre-bourg ; Accueil nouvelles populations</p>	<p>Risque de devenir une ville dortoir ;</p>
Habitat et logements			
<p>Nombreuses locations communales qui permettent de maintenir des logements de qualité ; Dispositif communal pour la rénovation des façades en centre-ville ; Faible taux de vacance</p>	<p>Manque de diversité dans les locations ; Parc immobilier du centre-ville vieillissant ;</p>	<p>Rénovation du patrimoine communal pour en faire des logements divers ; Création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ; Divers projets immobiliers communaux et privés ; Révision du PLU en cours d'adoption (identification des dents creuses)</p>	<p>Risques naturels (inondation, incendie) ; Étalement urbain ; Abandon des quartiers du centre-ville pour les nouveaux quartiers « périphériques » ; Paupérisation du centre-ville ; Prix élevé du foncier (offre/demande)</p>
Développement économique, commerces et emplois			
<p>Succès du marché hebdomadaire ; Présence des commerces de premières nécessités ; Réaménagements de la principale rue commerçante, proximité des commerces avec l'ensemble des services publics (impôts, école, MFS, ...) ; Linéaire commercial identifié qui s'étend du CV jusqu'au quartier de la gare en pleine expansion ;</p>	<p>Fort taux de pauvreté avec taux de chômage élevé ; Rues étroites avec circulation importante ; Hétérogénéité des enseignes (esthétisme)</p>	<p>Création d'une association des acteurs économiques quissacois ; Maintien du linéaire commerciale grâce à l'interdiction de changement de destination inscrit dans le PLU</p>	<p>E-commerce ; Départ à la retraite des artisans ; Des acteurs économiques non structurés ; Fort turn-over et risque d'inondation sur certaines cellules commerciales</p>

Parapharmacie Chabrol qui draine de la population extérieure			
Cadre de vie, espace public et paysage			
Végétalisation des extérieurs du foyer Création de jardins partagés ; Coutach Requalification du quartier de Vièle, le plus ancien de la commune et de l'artère principale du CV (avenue du 11 novembre et rue du pont) Patrimoine naturel d'exception	Berges du Vidourle peu mises en valeur Absence de mise en tourisme du patrimoine	Coup de cœur du Jury Villes et Villages Fleuries Aménagement et mise en valeur de la rive gauche du Vidourle	Perte d'identité
Services publics et équipements			
Création d'un nouveau service suite à la réforme de la DGFIP, le service de gestion comptable ; Offre de santé satisfaisante ; Vie associative dynamique ; L'ensemble des services se situe en CV dont le siège de la CCPC Dynamisme et diversité du tissu associatif Dynamique du partenariat avec la communauté de communes et SIRP du Coutach Création d'un groupe scolaire no watt Rattachement au lycée de Sommières	Bibliothèque peu fonctionnelle et non professionnalisée ; Manque d'équipements en faveur de la jeunesse	Création d'une Maison France Services sur la commune ; Création d'une maison des associations Ouverture prochaine de la future piscine intercommunale	Manque de locaux
Accessibilité et mobilité			
Aménagement de la voie verte V85 ; Aménagement de boucles cyclo touristiques par la CC ; Création de voies partagées lorsque les travaux de voiries sont engagés ; Nombreux parkings et places de stationnements	Manque de transports en commun pour Montpellier et Alès ; Absence de bornes de recharge électrique ; Insécurité des axes principaux pour les cyclistes ; Peu de possibilité pour stationner et sécuriser son vélo	Utiliser les aménagements cyclables pour développer le tourisme ; Création de deux espaces de covoiturage aux entrées de villes ; Commune traversée par un réseau routier structurant (RD999, RD35) ; Profiter du rôle de polarité de la ville pour développer son offre de transports	Dépendance à la voiture individuelle ; Insécurité routière sur les axes très empruntés (maréchal Juin, route de Sauve, RD999) Engorgement de la RD999 qui traverse la ville

En l'espace d'une dizaine d'années, la commune de Quissac est passée du statut de bourgade viticole au centre ouest du Gard à un petit centre urbain multipolarisé idéalement situé entre les agglomérations de Montpellier, Nîmes et Alès. Sa situation géographique en plaine mais aussi à la porte des Cévennes lui confèrent une forte attractivité.

La croissance démographique a entraîné une expansion urbaine ainsi qu'un besoin de réorganisation des services et des différentes fonctions urbaines afin de s'adapter aux nouvelles logiques de la commune et aux nouveaux besoins des habitants.

L'enjeu du projet consiste à doter la commune d'équipements structurants suffisants et une offre de logements suffisante tout en préservant le cadre de vie et en facilitant les mobilités durables afin de conforter son rôle de cité résidentielle et commerciale attractive.

Quissac jouerait ainsi, aux côtés des communes de Sauve, de Saint-Hippolyte-du-Fort, de Ganges et du Vigan, un rôle bourg-centre permettant de fixer des services et de conforter ces pôles d'échanges situés entre plaine et montagne.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de revitalisation de la ville de Quissac repose sur trois objectifs principaux : développer son activité économique et continuer de proposer des services publics de qualité ; préserver la qualité de vie de ses administrés à travers des aménagements pratiques et durables ; et investir dans l'entretien de son patrimoine immobilier et de ses équipements.

Afin de constituer une vision stratégique du développement, former sa propre identité rurale et préserver le cadre de vie des générations futures, QUISSAC est actuellement en cours de révision de son PLU qui sera arrêté en septembre 2023, celui-ci repose sur 3 grands principes :

- 1/ La politique communale en matière d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme
 - Conforter QUISSAC comme pôle urbain intercommunal
 - Planifier un développement urbain en cohérence avec les objectifs de limites de la consommation des espaces agricoles et naturels en fixant promouvant le réinvestissement urbain, en anticipant les besoins en équipements publics et en repensant l'organisation des quartiers, de la centralité et des espaces publics.
- 2/ La politique communale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
 - Préserver et protéger ces espaces
 - Réduire et lutter contre les risques incendie et inondation.
 - Valoriser le patrimoine communal
- 3/ La politique communale des préservations des continuités écologiques
 - Protéger et valoriser les coulées vertes comme espaces de respiration
 - Lutter contre l'étalement urbain en fixant les limites de l'urbanisation

Pour continuer à être une commune où il fait bon vivre, Quissac ambitionne pour les prochaines années d'être :

Axe 1 : Une ville qui confirme et développe sa fonction de centralité

Quissac de par sa situation géographique stratégique et sa démographie en hausse constante voit son rôle de centralité s'affirmer. Bien qu'ayant ce fort attrait pour les nouvelles populations Quissac doit être vigilante pour ne pas devenir une ville dortoir. Pour y remédier, le projet de revitalisation du centre-ville consiste à favoriser la création d'emplois productifs grâce à la mise en place d'équipements adéquats, au développement de services intermédiaires et à l'affirmation de Quissac comme un relais marchand. La commune souhaite maintenir et étoffer son offre de service pour les Quissacois et les habitants du bassin de vie.

Axe 2 : Une ville qui préserve et améliore son cadre de vie



Les atouts de Quissac, liés au cadre de vie, au territoire naturel d'exception, et au foncier attractif doivent être maintenus. Pour y parvenir, l'accroissement démographique de la commune doit être accompagné par la création d'équipements publics structurants, par un urbanisme durable avec une densification de l'habitat, la préservation d'espaces naturels, le développement des mobilités douces, l'embellissement du cœur de ville et le maintien de commerces de proximité. Le développement de la berge gauche du Vidourle rendra la ville plus attrayante et attractive touristiquement.

La commune est aussi engagée depuis plusieurs années, maintenant, dans la réhabilitation et la mise en valeur de son patrimoine bâti avec les travaux de requalification des espaces publics, du Quartier de Vièle (le plus ancien de la commune), et des façades des immeubles du centre-bourg par la mise en place d'une aide aux ravalements de façades. Ces différentes initiatives amènent à améliorer la qualité de vie des habitants.

Axe 3 : Une ville qui rénove et valorise son patrimoine

Quissac possède de nombreux biens immobiliers, qu'ils soient destinés à la location ou à l'accueil de services publics, cela lui permet de garder en état son patrimoine. Pour continuer à accueillir de nouveaux ménages mais aussi de nouveaux services dans des locaux agréables et adaptés, la commune souhaite entreprendre un important programme de rénovation de son patrimoine immobilier. Cette volonté s'ajoute aux enjeux climatiques et énergétiques auxquels doivent faire face les collectivités. La commune souhaite entreprendre des rénovations vertueuses sur ses bâtiments, c'est pour cette raison que des audits énergétiques seront réalisés avant chaque travaux. Elle étudiera les diverses possibilités qui peuvent permettre un important gain d'énergie et une baisse des émissions à effet de serre. Quissac, a d'ailleurs, en partenariat avec la communauté de communes du Piémont Cévenol entrepris une étude de faisabilité pour un système de géothermie sur 8 de leurs bâtiments publics.

De plus, la commune de Quissac valorise d'anciens bâtiments en les transformant en logements. Ainsi, la commune pourra proposer sur le marché locatif des logements refaits à neuf, attrayants et adaptés aux besoins des nouveaux ménages.

Pour mener à bien sa stratégie, la commune de Quissac s'appuiera et prendra conseil, comme elle le fait déjà, auprès des différentes institutions publiques et partenaires techniques et financiers.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie Causses et Cévennes - Piémont, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **Du territoire communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol**

La stratégie, les objectifs et les projets de la commune de Quissac, exposés dans le présent document, sont en parfaite adéquation avec le projet de territoire et les actions portées par la communauté de communes :

Consolider un socle commun de services à la population

La commune dispose d'une offre de services variée, qui met en exergue le rôle de centralité de Quissac sur le territoire de la communauté de communes. En plus des services proposés par la municipalité, la commune accueille également des services communautaires, dédiés, par exemple, à l'enfance, avec une crèche et un centre de loisirs intercommunaux, ou au domaine du sport, avec un stade et un plateau sportif proposant des activités diverses.

Ces services vont être complétés par l'ouverture en 2023, d'une Maison France Services et d'un centre aquatique intercommunaux. Ces deux équipements vont ainsi conforter le rôle de centralité de la commune, tout comme le développement de nouveaux services municipaux, tels que le réaménagement de l'aire de jeux, la création d'un pumtrack pour les adolescents, ou encore d'un théâtre de verdure, qui vont contribuer à l'installation de familles sur le territoire, et concourir également aux objectifs du projet de territoire de la communauté de communes.

Enfin, les projets d'aménagement de voirie, par une sécurisation et le développement de mobilités douces, vont aussi permettre de favoriser l'accès aux services par la population.

Assurer le développement économique du territoire

La commune entend déployer plusieurs actions en faveur du développement économique, qui sont en corrélation avec les ambitions portées par la communauté de communes. La mise en exergue des commerçants et artisans du centre-ville par une signalétique s'inscrit parfaitement dans cette démarche. Il en va de même pour les projets de réaménagements de voirie, qui vont favoriser les déplacements des habitants vers les commerçants et artisans locaux.

De plus, le projet de création d'une halle couverte pour recevoir les marchés, est en concordance avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par l'intercommunalité, dont l'objectif est de promouvoir une alimentation locale.

Promouvoir le territoire et son identité

La valorisation des entrées de ville prévue par la commune dans ses différents projets de réaménagement, concourt pleinement à mettre en valeur le territoire, tout comme la réhabilitation de bâtiments et d'espaces publics, qui, pour ces derniers, ont vocation à devenir de véritables « poumons verts », et à s'inscrire ainsi dans une démarche de préservation de l'environnement.

Ces actions s'inscrivent complètement dans la mise en valeur de l'identité du territoire visée par la communauté de communes, et notamment de deux de ses composantes que sont la biodiversité et un patrimoine bâti riches.

Préserver le cadre de vie du territoire à travers un aménagement durable

Les projets de la commune sont véritablement empreints de transition écologique, ce qui rejoint les aspirations de la communauté de communes, notamment les objectifs de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

En effet, l'ensemble des projets pour améliorer le cadre de vie des habitants exposés dans le présent document, ont pleinement intégré cette dimension écologique, qu'il s'agisse du développement de voies cyclables, de rénovation énergétique de bâtiments, ou encore de désimperméabilisation des sols. Ils vont ainsi contribuer aux ambitions de la communauté de communes de favoriser un aménagement durable, qui sera notamment retranscrit dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), en cours d'élaboration.

- **Du territoire de projet PETR Causses et Cévennes et CC du Piémont Cévenol**

Le CTO Causses et Cévennes – Piémont 2022-2028 est fondé sur 3 objectifs stratégiques :

- La cohésion sociale et le rééquilibrage territorial : une politique d'accueil fondée sur l'adaptation de l'offre de logements et le renforcement des services publics,

- La promotion d'un nouveau modèle de développement : un territoire ouvert, engagé dans un développement économique, touristique et agricole durable et attractif,

- L'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques.

Le diagnostic du territoire a révélé la faiblesse de l'armature urbaine et le rôle essentiel que doivent jouer les bourgs-centres afin de proposer une offre de services satisfaisante, permettant de renforcer l'attractivité de tout le territoire. Les bourg-centres ont souvent pris du retard dans les processus rénovation urbaine, accroissant le fossé entre un territoire globalement attractif et des petites villes qui ne l'étaient pas.

Il est à présent essentiel d'affirmer le rôle de ces bourgs-centres en travaillant de concert sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'embellissement des espaces publics, sur le maintien et le développement de services à la population ainsi qu'aux touristes, sur la rénovation ou la production de logements collectifs de qualité ainsi que sur la mise en place de services de déplacements durables.

Du point de vue économique, il est attendu que les bourgs-centres puissent travailler sur l'accueil des entreprises, soit sous la forme de zones d'activités adaptées à la demande des entreprises locales et aux enjeux de transition écologique ainsi que sur de nouvelles formes d'accueil, notamment par le biais de rénovation de bureaux et d'espaces de travail partagés.

L'ensemble de ce travail, essentiel pour l'avenir du territoire, se poursuit dans l'élaboration des SCOT du PETR Causses et Cévennes et du Piémont Cévenol, s'appuyant d'abord sur les contrats bourgs centres du PETR et s'ouvrant aux problématiques plus globales de transitions, d'atténuation et l'adaptation au changement climatique, d'organisation des déplacements et de protections des espaces naturels.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol**

Plusieurs actions prévues par la commune, sont à la croisée de projets portés par la communauté de communes, que ce soit dans les domaines du développement économique, de la transition écologique ou encore du sport.

Les différents services de la communauté de communes pourront donc contribuer aux actions portées par la commune dans la démarche bourg-centre. L'intercommunalité sera présente aux côtés de la commune, et sera notamment représentée dans les différents comités de pilotage, et dans les réunions de travail.

- **du territoire de projet PETR Causses et Cévennes**

Le PETR interviendra en appui à la conduite du contrat bourgs-centres auprès de la commune et de la communauté de communes notamment dans les domaines suivants :

- Accompagnement dans le montage des demandes de financements des actions,
- Appui à l'animation de réunions techniques ou de concertation pour la mise en œuvre des projets,
- Préparation des comités de pilotage,
- Évaluation du contrat et préparation des phases ultérieures.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain »

Pour la commune de Quissac et la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département du Gard

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de xxx dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, or ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention- ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de coworking et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

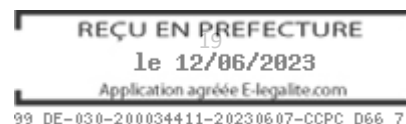
La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,



3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif 7 transversal du référentiel du Pacte Vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie ;

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie Positive » qui a pour objectifs de :

- Réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- Multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_D66_70

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux, ...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E.legalite.com

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
Ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bours Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Quissac.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Quissac,
- la communauté de communes du Piémont Cévenol,
- le PETR Causses et Cévennes,
- la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- le Département du Gard

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Quissac (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).



Quissac étant concernée par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Quissac.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



**Le Maire de la Commune de
Quissac**

**Le Président de la Communauté de
Communes du Piémont Cévenol**

**La Présidente du P.E.T.R. Causses
et Cévennes**

Signature

Signature

Signature

**La Présidente du Département du
Gard**

**La Présidente du Conseil Régional
d'Occitanie Pyrénées Méditerranée**

Signature

Signature

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2019-2021

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021	Observations
AXE 1 Une ville active					
Fiche action 1.1. Créer de l'emploi productif	1.1.1. Étude sur les nouvelles fonctions des friches (industrielles, agricoles, médicales) MO : Commune				☑Achevée
	1.1.2. Création d'une ZAE (Zone d'Activités Economiques) MO : CC Piémont Cévenol				🚫Abandonnée
AXE 2 Une ville accueillante					
Fiche action 2.1. Créer des équipements publics structurants	2.1.1. Création d'un groupe scolaire avec cuisine de production dans le cadre du dispositif NOWATT MO : SIRP				☑Achevée
	2.1.2. Réhabilitation de la piscine intercommunale MO : CC Piémont Cévenol				😊En cours
	2.1.3. Création d'une Maison des associations MO : Commune				☑Achevée
Fiche action 2.2. S'engager pour un urbanisme durable	2.2.1. Réhabilitation du quartier historique de Vièle MO : Commune				☑Achevée
	2.2.2. Réflexion sur la création d'îlots de fraîcheur MO : Commune				☑Achevée
	2.2.3. Création de pistes cyclables urbaines MO : Commune				😊En cours
Fiche action 2.3. Encourager l'implantation d'équipements touristiques	2.3.1. Réhabilitation de l'ancienne gare en vue de l'installation d'un restaurant gastronomique MO : Commune				☑Achevée

Annexe2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE de la commune de Quissac sur leur accompagnement financier.

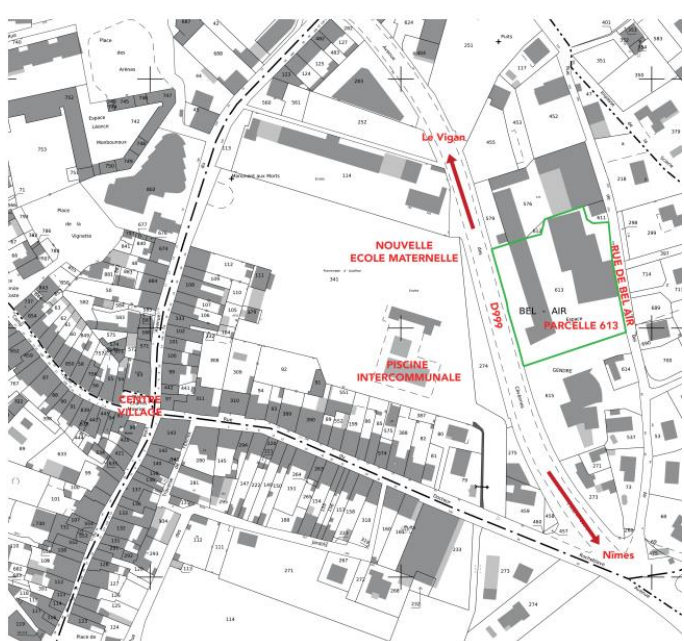
Pour la Région, ont vocation à être accompagnés les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation : Les fiches mesures 2022-2028	
AXE STRATÉGIQUE 1 : Une ville qui confirme et développe sa fonction de centralité	
ACTION 1.1 Accompagner le développement économique en centre-ville	<i>Projet 1.1.1 Requalification de la friche Gendre pour accueillir des entreprises</i> <i>Projet 1.1.2 Installation d'une signalétique en faveur des commerçants, artisans et services du centre-ville</i>
ACTION 1.2 Développer l'offre de services publics et d'équipements structurants	<i>Projet 1.2.1 Aménagement d'une Maison France Services (MO CCPC)</i> <i>Projet 1.2.2 Création d'une caserne de pompiers (MO SDIS GARD)</i> <i>Projet 1.2.3 Création d'un espace enfance jeunesse avec ALSH, RPE et LAEP ainsi que la création d'une maison des familles (MO CCPC)</i> <i>Projet 1.2.4 Création d'une médiathèque troisième-lieu dans l'ancienne école maternelle</i>
AXE STRATÉGIQUE 2 : Une ville qui préserve et améliore son cadre de vie	
ACTION 2.1 S'engager pour une mobilité durable	<i>Projet 2.1.1 Aménagement d'une piste cyclable urbaine Avenue du Maréchal Juin</i> <i>Projet 2.1.2 Aménagement du parking de la Vignette</i> <i>Projet 2.1.3 Aménagement de la route de Sauve et création d'une piste cyclable</i> <i>Projet 2.1.4 Sécurisation et aménagement de la RD999 (traversée de Quissac)</i> <i>Projet 2.1.5 Aménagement de la route de Montpellier</i>
ACTION 2.2 Réaliser des aménagements durables	<i>Projet 2.2.1 Enherbement du cimetière</i> <i>Projet 2.2.2 Requalification des espaces publics des abords du groupe scolaire et de la piscine intercommunale et réaménagement de l'aire de jeux</i> <i>Projet 2.2.3 Aménagement de la berge rive gauche du Vidourle (halle couverte, place de l'hôtel des 3 rois, équipements sportifs...)</i>
AXE STRATÉGIQUE 3 : Une ville qui rénove et valorise son patrimoine	
ACTION 3.1 Diversifier l'offre de logements	<i>Projet 3.1.1 Rénovation de l'ancienne cure</i> <i>Projet 3.1.2 Réhabilitation de l'ancien EHPAD</i>
ACTION 3.2 Agir en faveur de la transition énergétique	<i>Projet 3.2.1 Audits et travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics (foyer, mairie, logements chemin neuf)</i> <i>Projet 3.2.2 Réfection de la toiture en amiante de l'ancien bâtiment Eminence</i> <i>Projet 3.2.3 Etude et travaux de géothermie sur des bâtiments publics communaux et intercommunaux</i>

REÇU EN PREFECTURE
26
le 12/06/2023

Application agréée E.legalite.com

Axe 1	Fiche action 1.1.
UNE VILLE QUI CONFIRME ET DEVELOPPE SA FONCTION DE CENTRALITE	Accompagner le développement économique en centre-ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La commune relevant du périurbain multipolarisé, risque de devenir une ville dortoir. Pour y remédier, le projet consiste à favoriser la création d'emplois productifs grâce à la mise en place d'équipements adéquats et le soutien au développement de nouvelles activités économiques.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre d'emplois sur la commune • Renforcer l'attractivité du centre-ville en diversifiant les activités économiques • Valoriser et promouvoir les activités commerciales et artisanales du centre-ville • Contribuer à la mixité des fonctions du centre-ville 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : Requalification de la friche Gendre</p> <p>Descriptif : Un nouvel usage souhaite être donné à la friche Gendre. Une étude sur son nouvel usage a été réalisée par le CAUE. Des travaux seront effectués pour accueillir des entreprises ou en faire un atelier dédié à des activités artisanales.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et développer des emplois de qualité - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 1 700 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022</p> <p><input type="checkbox"/> 2023</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <i>Demande de subvention</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2025 <i>Consultation marché & Travaux</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2026 <i>Travaux</i></p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaire technique : CAUE</p> <p>Partenaire financier : Région, Europe (FEDER)</p>	 <p>Source : Pré-programme CAUE</p>

Projet 1.1.2. : Installation d'une signalétique en faveur des commerces, artisans et services

Descriptif : La commune souhaite mettre en valeur les forces vives de son territoire que sont les commerçants, les artisans et les services publics. Pour cela une signalétique spécifique sera installée.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 50 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : CD 30



REÇU EN PREFECTURE
28
le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 1

Fiche action 1.2.

UNE VILLE QUI CONFIRME ET DEVELOPPE SA FONCTION DE CENTRALITE

Développer l'offre de services publics et d'équipements structurants

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les atouts de Quissac, liés au cadre de vie, au territoire naturel d'exception, et au foncier attractif doivent être maintenus. Pour y parvenir, l'accroissement démographique doit être accompagné par la création et le maintien d'équipements publics structurants et de qualité.

Objectifs stratégiques

- Améliorer l'accès aux services publics et aux équipements de loisirs des habitants du bassin de vie de Quissac
- Accroître la notoriété et l'attractivité de Quissac
- Améliorer le cadre de vie des habitants

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1. : Aménagement d'une Maison France Services

Descriptif : Une MFS intercommunale, « Piémont services », va être créée dans les anciens locaux de la perception. On pourra y retrouver des agents qui assisteront les usagers dans leurs démarches administratives ainsi que des permanenciers des services publics (CAF, Carsat...). Le service emplois formation, insertion y aura aussi ses bureaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes

Coût estimatif : 121 213,00 € HT

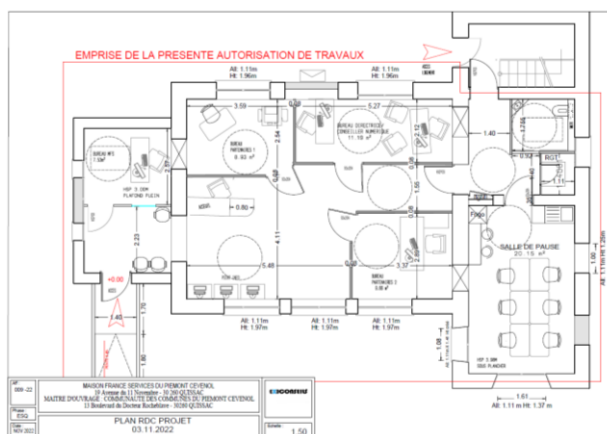
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire technique : CD 30

Partenaires financiers : Etat



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_D66_70

Projet 1.2.2. : Création d'une caserne de pompiers

Descriptif : Suite au nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) signé en décembre 2020, la commune de Quissac a été identifiée pour l'implantation d'une caserne de sapeurs-pompiers. En effet le territoire dispose du bassin de population idéal et permettra d'améliorer la couverture opérationnelle du secteur Quissac-Sauve-Corconne. L'emplacement est stratégique et permettra d'inscrire ce nouveau centre de secours dans une complémentarité opérationnelle avec les centres alentours.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : SDIS du Gard

Coût estimatif : ? € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire technique : CD30

Partenaires financiers : Etat, CD30



REÇU EN P³⁰REFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_D66_70

Projet 1.2.3. : Création d'un espace enfance jeunesse avec un ALSH, un RPE et un LAEP ainsi que la création d'une maison des familles

Descriptif : Cet espace accueillera un ALSH où les enfants pourront s'épanouir dans de bonnes conditions, un RPE où les assistantes maternelles pourront se retrouver et un LAEP où les parents pourront échanger lors d'ateliers collectifs. Ce lieu de co-éducation contribuera dès le plus jeune âge à l'apprentissage de la vie en collectivité et à la socialisation des enfants. Une maison des familles pourrait être ajoutée à l'offre de services.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Piémont Cévenol

Coût estimatif : Estimatif pour ré-aménager l'espace va être réalisé en 2023

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : Etat, CD30, CAF



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 1.2.4 : Création d'une médiathèque troisième lieu dans l'ancienne école maternelle

Descriptif : Fournir une nouvelle offre culturelle de qualité en créant une médiathèque 3ème lieu au rez-de-chaussée de l'ancienne école maternelle. La commune souhaite optimiser l'occupation de ce bâtiment public et créer une synergie avec notamment des utilisations partagées en installant à l'étage les associations culturelles. La salle d'exposition et l'espace extérieur pourront être partagés par tous les acteurs. En plus de la rénovation thermique du bâtiment, une étude est en cours pour installer la géothermie dans ce bâtiment afin d'optimiser ses consommations énergétiques.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 600 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CC Piémont Cévenol, DRAC, CD30

Partenaires financiers : DRAC, Région, CD30, Europe



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_D66_70

Projet 1.2.5. : Création d'une piscine intercommunale et d'une salle annexe

Descriptif : La réhabilitation et l'extension de la piscine intercommunale de Quissac, comprend une partie vestiaires, douches et sanitaires pour l'ensemble du public et une partie service avec infirmerie, local entretien, vestiaires pour agents et locaux technique. Une salle intercommunale avec sanitaires et local technique vient compléter l'ensemble permettant de proposer à la commune un équipement public polyvalent qui vient s'insérer dans un programme de revitalisation du centre bourg de la commune et profite d'une situation exceptionnelle en lien avec les équipements et les espaces publics structurant la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Piémont Cévenol

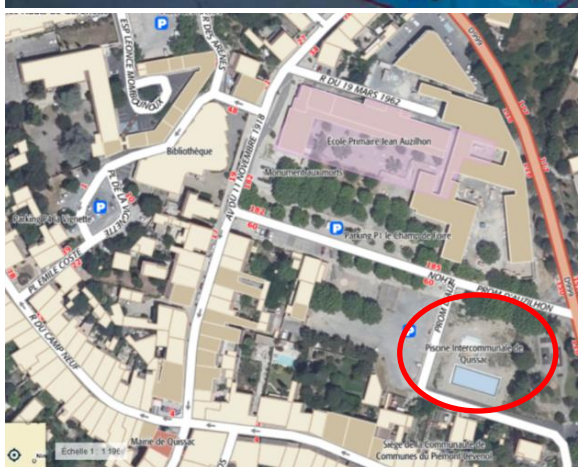
Coût estimatif : 3 554 004 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : Etat, Région, CD30,
La Région a voté une subvention pour la réhabilitation de la piscine de 504 980 € en 2020.



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 2

Fiche action 2.1.

UNE VILLE QUI PRESERVE ET
AMELIORE SON CADRE DE VIE

S'engager pour une mobilité durable

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le développement de différents quartiers sur la commune oblige à adapter et sécuriser les axes de déplacements aux flux de circulation. Tous les équipements structurants de la commune se situent en centre-ville, il est nécessaire de faciliter l'accès de ceux-ci en permettant aux utilisateurs de tous les modes de transports de s'y rendre.

Objectifs stratégiques

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Développer les mobilités douces et faciliter les connexions
- Faciliter les connexions entre les équipements et les quartiers résidentiels

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1. : Aménagement d'une piste cyclable urbaine avenue du Maréchal Juin

Descriptif : La commune souhaite créer des pistes cyclables urbaines sécurisées afin de relier ses différents équipements publics et commerciaux avec les quartiers résidentiels. Des travaux sont prévus sur l'avenue du Maréchal Juin qui relie le collège à l'axe principal de circulation de la commune (RD999)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune

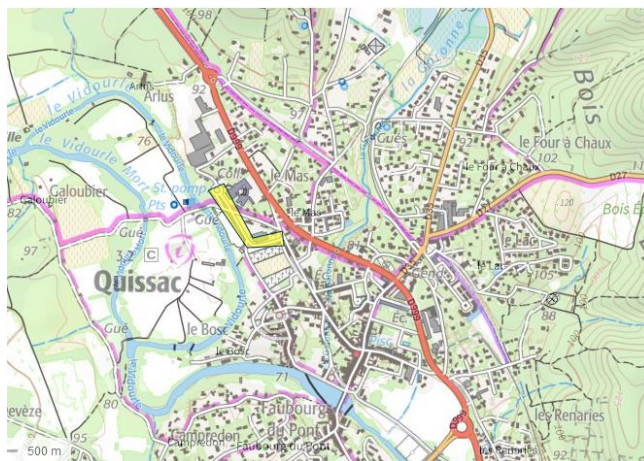
Coût estimatif : 35 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : Région, CD30 (Amendes de police)



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_D66_70

Projet 2.1.2. : Aménagement de l'espace public de la Vignette

Descriptif : Actuellement parking en terre battue, cet espace situé dans le centre-ville, au cœur des équipements publics structurants pourrait être transformé en îlot de fraîcheur.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
-S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : ? € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : Etat, Région, CD 30



Projet 2.1.3. : Aménagement de la route de Sauve et création d'une piste cyclable

Descriptif : La route de Sauve est l'une des principales artères d'entrée dans le centre-bourg. Les travaux permettront la rénovation de la voirie, de l'ensemble des réseaux, de l'éclairage et de son aménagement adapté à toutes les mobilités. Des aménagements cyclables sécurisés seront réalisés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 630 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : Etat, Région, CD 30



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 2.1.4. : Sécurisation et aménagement de la RD999

Descriptif : La commune a pour projet de réaménager la RD999 (Nîmes - Le Vigan) afin de la sécuriser et de revoir ses entrées de ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 3 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : Etat, CD 30



Projet 2.1.5. : Aménagement de la route de Montpellier et création d'une piste cyclable

Descriptif : La commune souhaite valoriser et sécuriser ses entrées de ville. Des travaux de voiries sont nécessaires sur la route de Montpellier, axe majeur de la commune de Quissac, pour s'adapter au flux important de circulation et proposer des aménagements cyclables sécurisés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 2 200 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :


Partenaires financiers : Etat, Région, CD 30



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 2	Fiche action 2.2.						
UNE VILLE QUI PRESERVE ET AMELIORE SON CADRE DE VIE	Réaliser des aménagements durables						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>Les atouts de Quissac, liés au cadre de vie, au territoire naturel d'exception, et au foncier attractif doivent être maintenus. Pour y parvenir, la commune de Quissac doit proposer à ses administrés et ses visiteurs des aménagements durables qui permettront de mettre en valeur ses atouts (berges du Vidourle, aire de jeux).</p>							
Objectifs stratégiques							
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre de vie des habitants et visiteurs de la commune • Améliorer l'attractivité et la notoriété de la commune 							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 2.2.1. : Enherbement des deux cimetières</p> <p>Descriptif : Le projet consiste à enherber le cimetière pour en faire un lieu agréable et apaisant.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter au changement climatique - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : ? € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : CAUE, ADT Partenaires financiers : Etat (Fonds Vert - DSIL),</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Projet 2.2.2. : Requalification des espaces publics des abords du groupe scolaire et de la piscine intercommunale et réaménagement de l'aire de jeux

Descriptif : La commune prévoit des travaux d'aménagement et de sécurisation sur cet espace public accueillant le nouveau groupe scolaire et la piscine intercommunale. Il est également prévu de remplacer l'actuelle aire de jeux par de nouveaux modules modernes destinés au 2-6 ans et 6-14 ans. Le champ de foire est une place centrale au cœur de la commune de Quissac. La désimperméabilisation des surfaces sera privilégiée et la végétalisation sera accentuée pour créer un espace « poumon vert » au cœur de la ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

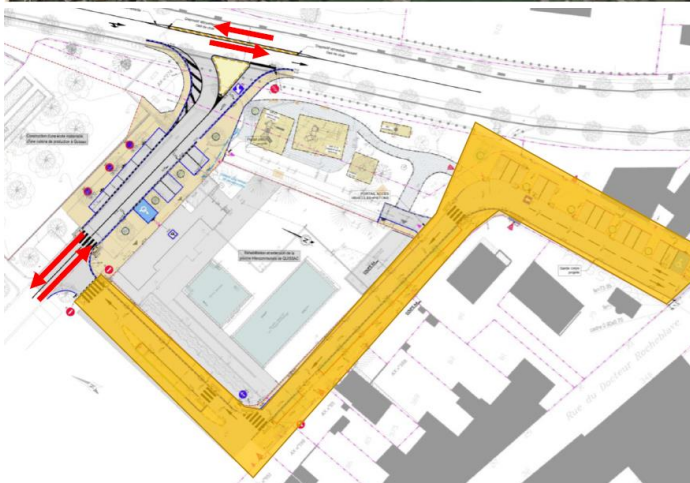
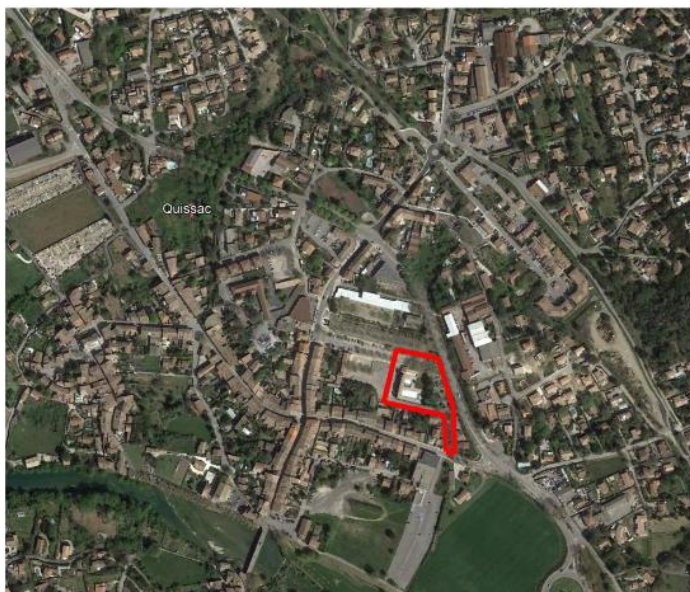
Coût estimatif : 600 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : Etat, Région, CD30



REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_066_70

Projet 2.2.3. : Aménagement berges rives gauche du Vidourle et place des 3 rois

Descriptif : Il est prévu d'aménager les berges du Vidourle pour en faire un espace public de qualité destiné à toutes les générations. Une halle couverte sera créée pour recevoir les marchés et festivités, des équipements sportifs seront implantés, un pumptrack pour les adolescents et un parcours de santé avec des appareils de fitness. Un théâtre de verdure sera aménagé et le chemin de la promenade longeant le grand pré sera totalement ombragé par la plantation de différentes essences d'arbres méditerranéens. Le réaménagement et la végétalisation de la place des trois rois sont aussi programmés. Des ombrières devraient être installées sur le parking des jardins.

Référentiel territorial du Pacte Vert : -

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 2 500 000 €HT

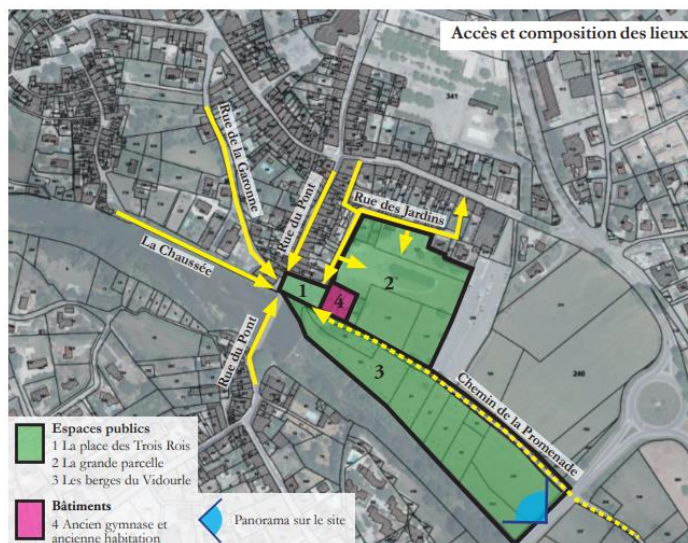
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

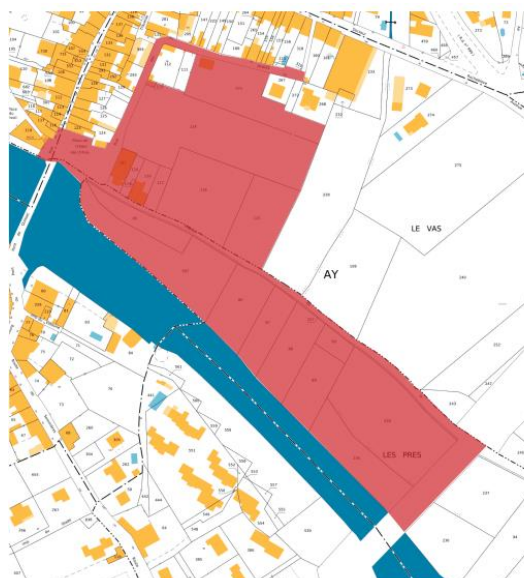
Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire technique : CAUE

Partenaires financiers : Etat, Région, CD30



Source : CAUE



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_D066_70

Axe 3

Fiche action 3.1.

UNE VILLE QUI RENOVE ET VALORISE SON PATRIMOINE

Diversifier l'offre de logements

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Quissac doit faire face à l'augmentation importante du nombre d'habitants et son parc de logements ne propose pas suffisamment d'offres susceptibles de correspondre à la composition des nouveaux ménages. Dans le même temps, les communes doivent se conformer à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette de la Loi Climat et Résilience. Il y a donc la nécessité de rénover le patrimoine bâti communal qui en plus d'être une source d'exploitation immobilière et aussi source d'intérêt patrimonial.

Objectifs stratégiques

- Réhabiliter et valoriser le parc de logements anciens
- Diversifier le parc de logements pour répondre à l'attente des nouveaux ménages et aux parcours résidentiels des ménages
- Favoriser le réinvestissement urbain en densifiant l'habitat dans le centre de la commune

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1. : Rénovation de l'ancienne cure pour en faire 2 logements T3 et T4

Descriptif : Projet permettant de rénover et de créer une offre variée de logements neufs sur la commune en plein développement. La cure se situe en Vièle, le quartier le plus ancien de la commune, récemment réhabilité dans son intégralité.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

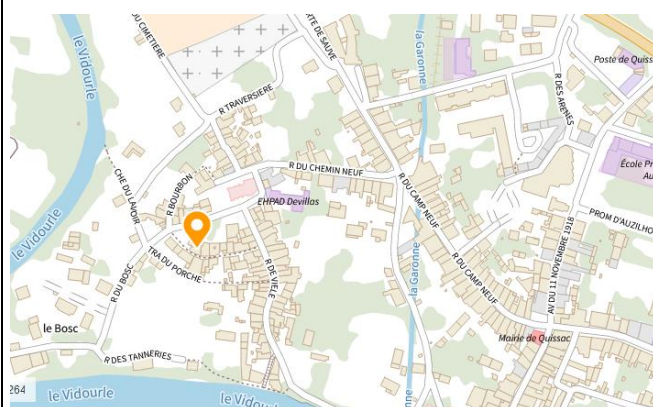
Coût estimatif : 191 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires financiers : Etat, Région (dossier voté CP 09/02/23)



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_D66_70

Projet 3.1.2. : Réhabilitation de l'ancien EHPAD

Descriptif : L'agrandissement et le déménagement de l'EHPAD laisse un bâtiment imposant disponible en centre-ville. Une nouvelle fonction devra être dédiée à ce bâtiment, situé dans le quartier de Vièle (logements sociaux, maison de quartier)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : ? € HT

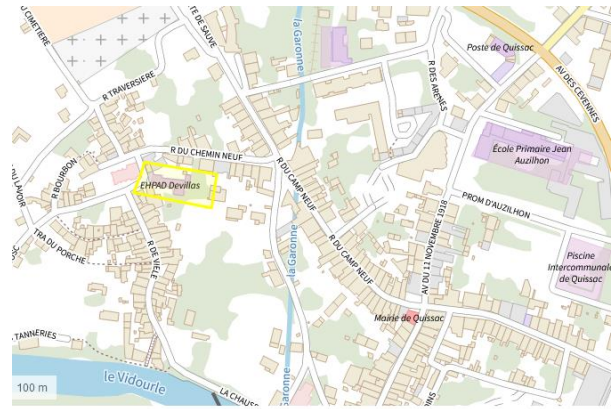
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CAUE, EPF

Partenaires financiers : Etat, Région, EPF, CD 30, Europe (GAL - LEADER)



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Axe 3

Fiche action 3.2.

UNE VILLE QUI RENOVE ET VALORISE SON PATRIMOINE

Agir en faveur de la transition énergétique

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune de Quissac a la volonté de maintenir des équipements et services publics de qualité. Dans sa volonté de rénover son patrimoine, la commune s'attache à effectuer des travaux de qualité qui permettront de réaliser des gains d'énergie et d'améliorer le confort des occupants. Des audits seront mandatés avant chaque travaux afin d'appliquer les meilleures options de gains énergétiques.

Objectifs stratégiques

- Réduire les émissions de CO2
- Améliorer le cadre de vie et le bien être des habitants
- Agir en faveur de la transition énergétique
- Entreprendre la rénovation énergétique des équipements et services publics

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.2.1. : Audits et travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics

Descriptif : Des travaux de rénovation énergétique seront entrepris sur quelques bâtiments communaux. En amont des audits seront effectués pour optimiser le gain d'énergie dans chaque bâtiment (foyer, mairie et logements communaux du chemin neuf)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 400 000 €

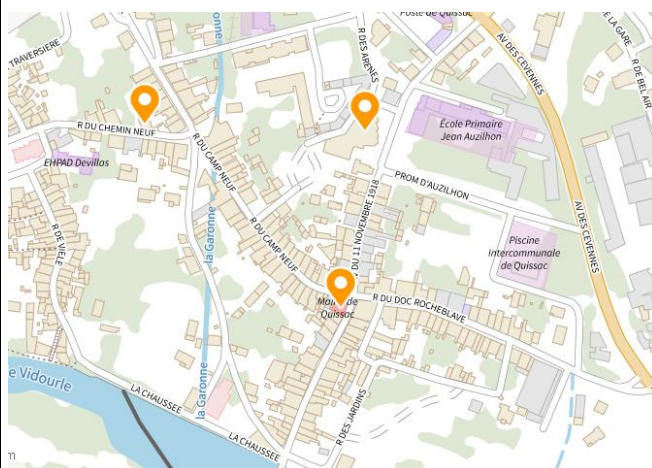
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire technique : BE

Partenaires financiers : SMEG, Etat (Fonds Vert - DSIL), Région



REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20230607-CCPC_D66_70

Projet 3.2.2. : Réfection de la toiture en amiante de l'ancien bâtiment Eminence

Descriptif : La commune va entreprendre des travaux de réfection de la toiture du pôle santé qui est polluée et mal isolée. La commune s'autorise à installer des panneaux photovoltaïques si cette solution est appropriée pour le bâtiment.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 80 000 € HT

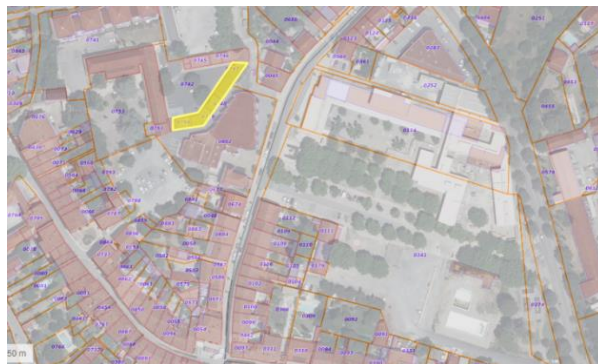
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire technique : AREC,

Partenaires financiers : ADEME



REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Projet 3.2.3. : Etude de faisabilité et travaux d'installation de la géothermie

Descriptif : La volonté de la commune pour réhabiliter énergétiquement ses bâtiments publics et réaliser des économies d'énergie la pousse à réaliser en partenariat avec la communauté de communes une étude de géothermie sur 4 bâtiments municipaux (ancienne école maternelle, ancienne perception, foyer socioculturel, actuelle bibliothèque...). Si l'étude de géothermie lancée en 2022 débouche sur une conclusion positive, les travaux d'installation de la géothermie et l'adaptation des équipements de chauffage et refroidissement des bâtiments seront entrepris sur les 4 bâtiments municipaux identifiés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune et CCPC

Coût estimatif : 16 800 € HT (étude) travaux (?)

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Communauté de communes, CCI

Partenaires financiers : Etat, ADEME, Région



Bâtiments concernés : en jaune

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : UNE VILLE QUI CONFIRME ET DEVELOPPE SA FONCTION DE CENTRALITE					
ACTION 1.1 Accompagner le développement économique en centre-ville	1.1.1 – Requalification de la friche Gendre pour accueillir des entreprises				Préserver et développer des emplois de qualité / Utiliser durablement les ressources naturelles [...]
ACTION 1.2 Développer l'offre de services publics et d'équipements structurants	1.2.4 – Création d'une médiathèque troisième lieu dans l'ancienne école maternelle				Améliorer la santé et le bien-être des habitants/ Utiliser durablement les ressources naturelles [...] prévenir et réduire les pollutions/ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité [...]
	1.2.5 – Création d'une piscine intercommunale et d'une salle annexe (MO CCPC)				Améliorer la santé et le bien-être des habitants
AXE STRATEGIQUE 2 : UNE VILLE QUI PRESERVE ET AMELIORE SON CADRE DE VIE					
ACTION 2.1 S'engager pour une mobilité durable	2.1.1 – Aménagement d'une piste cyclable urbaine Avenue du Maréchal Juin				Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	2.1.5 – Aménagement de la route de Montpellier et création d'une piste cyclable				Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 2.2 Réaliser des aménagements durables	2.2.2 – Requalification des espaces publics des abords du groupe scolaire et de la piscine intercommunale et réaménagement de l'aire de jeux				Améliorer la santé et le bien-être des habitants/Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
AXE STRATEGIQUE 3 : UNE VILLE QUI RENOVE ET VALORISE SON PATRIMOINE					
ACTION 3.1 Diversifier l'offre de logements	3.1.1 – Rénovation de l'ancienne cure pour en faire deux logements T3 et T4				Améliorer la santé et le bien-être des habitants/Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 3.2 Agir en faveur de la transition énergétique	3.2.1 – Audits et travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics (foyer, mairie, logements chemin neuf)				S'adapter au changement climatique/Utiliser durablement les ressources naturelles, prévenir et réduire les pollutions
	3.2.3 – Etude et travaux de géothermie sur des bâtiments publics communaux et intercommunaux				S'adapter au changement climatique/Utiliser durablement les ressources naturelles, prévenir et réduire les pollutions

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com